



Dossier de demande d'admission par VAE pour le Master en sciences du travail et le Master en gestion des ressources humaines

Le dossier comporte 4 parties distinctes :

1. Un tableau récapitulatif des activités (au moins 5 années), activités professionnelles, période d'études et éventuelles autres expériences avec la mention détaillée année par année des 5 dernières années (voir le tableau joint)
2. La description des expériences de référence (sous forme d'un texte de maximum une page) ayant apporté une expérience professionnelle ou personnelle à valoriser accompagnée en annexe d'attestations des activités (attestations d'emploi ou autres – voir ci-dessous les attestations dont un second exemplaire sera demandé en septembre pour accompagner le dossier de l'inscription proprement dite à l'Université).
3. La présentation des compétences acquises (maximum 2 pages) qui seront utiles pour réussir le Master (par exemple, prise de notes, rédaction de résumés, lecture de textes scientifiques, liens entre matières et/ou entre matières et situations concrètes, rédaction de travaux, présentation d'examens, etc.)
4. Les éléments de motivation et de projet personnel (maximum 2 pages)

ATTENTION

Après une décision favorable du jury d'admission qui se réunira durant la première quinzaine de septembre, l'étudiant prendra une inscription au rôle.

A cette fin, il recevra un document attestant de la décision favorable du jury de l'Ecole des sciences du travail.

Il faudra alors apporter au dossier d'inscription au rôle constitué à l'intention du secrétariat des étudiants (un service central de l'Université différent de l'Ecole des sciences du travail), les documents justificatifs

d'une part, des activités des 5 dernières années (si vous n'étiez pas à l'UCL juste avant d'entrer en sciences du travail)

et d'autre part, des activités prises en compte pour la Valorisation des acquis de l'expérience si elles ne coïncident pas avec ces 5 dernières années.

D'UNE PART

une ou plusieurs attestations justifiant les activités qui auraient été entreprises après vos études secondaires (études, stages de langues, activités professionnelles, ...) durant les 5 dernières années avant l'entrée en TRAV (pour que le contrôle du Ministère de l'éducation puisse présumer que vous n'étiez pas bisseurs-trisseurs durant ces 5 ans). Le formulaire d'inscription comporte une rubrique « autres activités » pour faire la liste des activités de ces cinq années pour lesquelles des documents justificatifs sont demandés et OBLIGATOIRES. Les attestations demandées ne doivent pas être simplement des contrats de travail (car ils ne prouvent pas que les prestations ont été réalisées), ni des attestations d'inscription aux organismes suivants FOREM, ONEM, ACTIRIS, CAPAC, etc... qui ne PRÉCISENT PAS la durée de l'inscription. Les attestations peuvent être des :



- Fiches de paie (dernière de chaque éventuel employeur)
- Attestations d'emploi
- Attestation FOREM, ONEM, ACTIRIS, SYNDICATS, CAPAC précisant la durée d'inscription
- Si voyage prolongé à l'étranger, copie du passeport et des visas s'y trouvant
- Attestations de l'organisme qui a coordonné votre départ à l'étranger
- Si IMPOSSIBLE de disposer des attestations ci-dessus (et en dernier recours), une déclaration sur l'honneur précisant la nature des activités.
- Si, dans un cursus antérieur supérieur universitaire ou non et dans une période de 5 ans, il y a eu échec, toute année échouée doit être justifiée soit, par un relevé de notes, soit par une attestation d'inscription dans l'établissement d'enseignement (copie de carte d'étudiant est acceptée).

D'AUTRE PART

- une ou plusieurs attestations concernant 5 années minimum d'activités ou années d'études réussies prises en considération pour la valorisation des acquis personnels ou professionnels (VAE) ; les étudiants admis par VAE doivent prouver 5 années d'expérience prises en considération. Bien souvent les attestations requises ci-dessus pour présumer qu'ils ne sont pas trisseries suffiront.

Mais il se pourrait que les 5 années précédant l'entrée en TRAV comportent un « trou » quant aux activités prises en considération – par exemple un échec d'un an dans des études de plein exercice. Dans ce cas, il faudra ajouter des activités remontant plus haut que les 5 ans. Il se peut aussi qu'il y ait une période assez longue de chômage : dans ce cas, il faut soit aussi remonter au-delà des 5 ans pour y justifier une profession ou, à défaut, il faudra des traces de ce que le chômage ne fut pas une période sans le moindre acquis (dans ce cas plus rare, voir personnellement son dossier avec le conseiller aux études de TRAV (qui est aussi le relais VAE) afin de le compléter correctement pour l'inscription

FORMULAIRE VAE



NOM : <i>Nom de jeune fille si femme mariée</i>	PRENOM :
--	----------

Présentation synthétique des activités antérieures aux 5 dernières années :

Année(s) ou période(s)	Activité professionnelle ou autre et/ou inscription à des études (dans ce dernier cas indiquer l'année d'étude et l'établissement)	En cas d'étude Résultat final

Présentation synthétique des activités des 5 dernières années :

Année	Activité professionnelle ou autre et/ou inscription à des études (dans ce dernier cas indiquer l'année d'étude et l'établissement)	En cas d'étude Résultat final
2006-2007		
2007-2008		
2008-2009		
2009-2010		
2010-2011		

FORMULAIRE VAE